

www.coe.int/TCY



Strasbourg, 28 mai 2018

T-CY (2018)19

Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)

T-CY 19

19^e réunion plénière du Comité de la Convention sur la cybercriminalité

et

2^e Réunion plénière de rédaction du Protocole

Ordre du jour (projet)

Lundi, 9 juillet (9h00) – Mercredi, 11 juillet 2018 (12h30)

Palais de l'Europe, Salle 1

Conseil de l'Europe, Strasbourg

Ordre du jour annoté

(Veuillez noter que les points de l'ordre du jour marqués d'un * sont indiqués pour décision des membres représentant les Parties contractantes à la Convention de Budapest)

Réunion plénière T-CY 19 Lundi, 9 juillet 2018, 9h00 – 18h00	
1.	Ouverture de la 19 ^{ème} réunion plénière et adoption de l'ordre du jour
2.	Projet d'étude de mapping sur la cyberviolence*. Les participants sont invités à discuter du projet d'étude cartographique sur la cyberviolence et les Parties sont invitées à s'entendre sur un ensemble de recommandations.
3.	Formulaires pour les demandes*. Les Membres de T-CY sont invités à examiner des formulaires de demande d'informations sur les abonnés (au titre de l'article 31) et de demande de préservation (au titre des articles 29 et 30) en vue de leur adoption.
4.	État du WHOIS Les participants sont invités à échanger leurs points de vue sur le problème de l'accès aux données WHOIS. (Note : un atelier sur ce sujet aura lieu pendant la Conférence Octopus le 13 juillet.)
5.	Élection du Bureau du T-CY*. Les membres de T-CY sont invités à élire le président, le vice-président et les membres du Bureau conformément à l'article 6 du Règlement intérieur et "conformément à une répartition équitable des postes, en tenant compte en particulier de la répartition géographique, de l'équilibre entre les sexes et des systèmes juridiques". Afin de faciliter les élections, les Parties peuvent communiquer au Secrétariat des indications d'intérêt et de disponibilité à tout moment avant la Plénière.
6.	Résultats du Groupe intergouvernemental d'experts des Nations Unies (Vienne, 3-5 avril 2018) et de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Vienne, 14-18 mai 2018). Les participants sont invités à échanger leurs points de vue sur les résultats de ces réunions.
7.	Informations communiquées par les Parties et les observateurs et État des signatures, ratifications et adhésions à la Convention de Budapest et son Protocole Les participants sont invités à présenter des informations sur les évolutions législatives majeures, les affaires judiciaires, les principaux dossiers, les événements importants, la formation dispensée, et à examiner l'état des signatures, des ratifications ou des adhésions de certains pays. Étant donné que le temps disponible au cours de cette séance plénière d'une journée sera limité, les délégations sont invitées à soumettre des mises à jour écrites avant le 20 juin 2018, qui seront publiées dans le cadre de la documentation plénière.
8.	Prochaine réunion du T-CY* Les membres de T-CY sont invités à se prononcer sur la proposition de tenir la 20 ^{ème} réunion plénière le 27 novembre et le matin du 28 novembre 2018 avant la troisième réunion plénière de rédaction du protocole dans l'après-midi du 28 novembre et le 29 novembre. Cette proposition est faite sous réserve de la disponibilité du financement.

2ème Réunion plénière de rédaction du Protocole* (Mardi, 10 juillet, 9h00 – Mercredi, 11 juillet, 12h30)	
1. Résultats de la 2ème et 3ème réunion du Groupe de rédaction du Protocole (PDG)	
Les membres du PDP sont invités à discuter du rapport sommaire de la 2ème (1-2 février 2018) et de la 3ème réunion (11-13 mai) du PDG.	
2. Développements internationaux pertinents	
Les membres du PDP sont invités à un bref échange de vues sur : <ul style="list-style-type: none">- Cour européenne des droits de l'homme : Benedikt c. Slovénie ;- US CLOUD Act ;- Propositions de l'UE en matière de preuves électroniques :<ul style="list-style-type: none">- Règlement sur les ordonnances de production et de conservation et Annexe ;- Directive sur les représentants légaux ;- Analyse d'impact et résumé.	
3. « La langue dans laquelle doit être formulée une demande » ;	
Les membres du PDP sont invités à examiner le projet de texte de cette disposition et les éléments du Rapport explicatif en vue d'une adoption préliminaire. (Note : les documents doivent être distribués d'ici le 20 juin 2018.)	
4. « Les procédures d'urgence pour les demandes d'entraide »	
Les membres du PDP sont invités à examiner le projet de texte de cette disposition et les éléments du Rapport explicatif en vue d'une adoption préliminaire. (Note : les documents doivent être distribués d'ici le 20 juin 2018.)	
5. « Les auditions audio et vidéo »	
Les membres du PDP sont invités à examiner un projet de texte de cette disposition. (Note : les documents doivent être distribués d'ici le 20 juin 2018.)	
6. Mises à jour sur d'autres dispositions	
Les membres du PDP recevront des mises à jour et sont invités à échanger leurs points de vue sur : <ul style="list-style-type: none">- « la coopération directe avec les fournisseurs de services » ;- « les injonctions de produire internationales » ;- « les demandes d'entraide judiciaire accélérée » / « modèle d'approbation » ;- « l'accès transfrontalier » / « accès à la preuve dans les nuages ».	
7. Consultations avec les parties prenantes	
Les membres du PDP sont invités à discuter des prochaines consultations avec les experts en matière de protection des données, la société civile et l'industrie lors de la conférence Octopus du 12 juillet.	
8. Prochaine réunion	
Les membres du PDP sont invités à se prononcer sur la proposition de tenir la troisième réunion plénière de rédaction du protocole dans l'après-midi du 28 novembre et le 29 novembre, après le T-CY 20.	